

LIMOGES MÉTROPOLE
ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole,
du 21 novembre 2025
VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles
L.224-1 et L.224-10 ;
VU la délibération en date du 24 février 2024 approuvant
le Plan local d'urbanisme de Couzeix ;
VU notamment les documents et les plans annexes, à
savoir :
- le plan des servitudes d'utilité publique de la commune
de Couzeix ;
- le plan des servitudes d'utilité publique de la commune
de Couzeix ;
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour les
annexes du Conseil du Plan local d'urbanisme de la
commune de Couzeix ;
ARRÊTÉ
ARTICLE 1 : Les annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Couzeix sont
mise à jour au vu des documents annexes au présent arrêté.
A cet effet, ont été reportées dans les annexes du document, la décision suivante :
- La mise à jour des servitudes d'utilité publique notamment la servitude d'utilité
publique de protection du domaine public ferroviaire (SD) servitude par son
gestionnaire.
ARTICLE 2 : La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du
public à la mairie de Couzeix et au siège de Limoges Métropole à la date du présent
arrêté.
ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché à la mairie de Couzeix et au siège de Limoges
Métropole, durant un mois.
Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole

Signé électroniquement le 21/11/2025

Président de Limoges Métropole

Publié le vendredi 21 novembre 2025

Accès en ligne : [Mairie de Couzeix](#)
Accès en ligne : [Mairie de Couzeix](#)
Accès en ligne : [Mairie de Couzeix](#)

ARRÊTÉ

Arrêté portant mise à jour du Plan local d'urbanisme de la commune de Couzeix

1 DOCUMENT - Publié le 21 Novembre 2025



27481.pdf
(.pdf, 8,7 Mo)



TÉLÉCHARGER